



## BIBLIOTHEQUE DE SAINT-VULBAS

# REGLEMENT INTERIEUR

- L'accès à la bibliothèque municipale est libre et gratuit.
- Chaque lecteur reçoit une carte d'adhérent qui lui est nécessaire et obligatoire pour l'emprunt et la restitution des livres et des CD.
- Les enfants de moins de 12 ans non accompagnés peuvent bénéficier d'une carte d'adhérent à condition de remettre aux responsables de la bibliothèque, une autorisation parentale signée (ce formulaire est disponible à la bibliothèque.)

### MODALITES D'EMPRUNT :

#### - LIVRES :

Le prêt est limité à trois livres par semaine pour une durée de 30 jours.

Il est possible de renouveler le prêt une fois, à la demande de l'emprunteur (sauf pour les nouveautés).

#### - CD :

Le prêt est limité à 1 CD par semaine pour une durée de 15 jours.

(Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour faire prolonger votre prêt, vous pouvez téléphoner au **04-74-46-51-48** pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque, le mercredi de 14h à 17h, le jeudi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 13h.)

### PENALITES :

En cas de non-restitution des livres ou des CD dans les délais indiqués ci-dessus, une pénalité de **1€** par ouvrage vous sera réclamée.

En cas de perte ou détérioration d'un livre ou d'un CD, nous vous demanderons de le remplacer, ou de le rembourser à la valeur actuelle.

*(Décision prise par délibération du conseil municipal en date du 03/12/2001)*